AR Prefecture
079-257902205-20240123-2024BU0123FMP8-DE
Reçu le 29/01/2024

Parc naturel régional du Marais poitevin Une autre vie s'invente ici

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 23 janvier 2024

Date de publication : 29/01/2024	Délégués en exercice : 21
Date de convocation : 11/01/2024	Nombre de délégués présents ou *représentés* : 13 Votes : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le 23 janvier 2024, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à La Ronde (17) sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :
Pascal DUFORESTEL
Guillaume RIOU (pouvoir à Pascal DUFORESTEL)
Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional Pays de la Loire :
Lydie BERNARD

Au titre du Conseil Départemental de la Charente-Maritime :
Valérie AMY-MOIE (pouvoir à Jean-Pierre SERVANT)

Au titre du Conseil Départemental de Vendée :
Arnaud CHARPENTIER
Stéphane GUILLON

Au titre des communes de Charente-Maritime :
Stéphane COUTTIER
Didier TAUPIN (pouvoir à Stéphane COUTTIER)

Au titre des communes de Vendée :
Bernard BORDET

Au titre des EPCI de Charente-Maritime :
Jean-Pierre SERVANT

Au titre des EPCI des Deux-Sèvres :
Anne-Sophie GUICHET

Au titre des EPCI de Vendée :
Gilles BOUTEILLER (pouvoir à Bernard BORDET)

Cessation de Baudets au Département de la Charente-Maritime

AR Prefecture
079-257902205-20240123-2024BU0123FMP8-DE
Reçu le 29/01/2024

Cession de baudets au Département de la Charente-Maritime

Contexte

Depuis sa création en 1979, le PNR du Marais poitevin s'est fortement investi sur la sauvegarde du Baudet du Poitou en tant que race emblématique de son territoire.
En collaboration avec les acteurs concernés, le Parc a piloté le programme de sauvegarde. Celui-ci a consisté à identifier les animaux les plus proches du phénotype initial et à mettre en œuvre un plan de croisement de manière à aboutir au Baudet de septième génération, considéré comme baudet "de race pure".

A cet effet, depuis les années 80, le Parc a acquis des animaux, financé les frais de gestion et veillé à ce que le programme de croisement soit respecté. Le Parc a été propriétaire de plus de 80 baudets, dont une trentaine d'animaux élevés sur le site de l'asinerie de Dampierre-sur-Boutonne, site du Département de Charente-Maritime.

Depuis 2020, nous avons passés le cap de la septième génération. L'objectif du programme est atteint.
Alors que l'on considère que la race est désormais sauvegardée, notamment du fait de l'existence d'un réseau international d'éleveurs, le Parc entre dans une phase de cession de ses animaux.

Après discussion, le Département a identifié les animaux qu'il se propose d'acheter au Parc pour un montant de 20 000 euros "solde de tout compte".
Il convient de souligner que les frais de gestion des baudets qui resteront la propriété du Parc sur le site de l'asinerie seront assumés par le Département jusqu'à leur évacuation.

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

- d'autoriser le Président à céder les baudets listés en annexe pour un montant de 20 000 € au Département de la Charente-Maritime.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,

PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN
Syndicat mixte
LE PRÉSIDENT
Pascal DUFORESTEL